

Réf : 119 MEP SSLIA

DUREE :

A déterminer selon le cahier des charges du commanditaire. Comprend la préparation, le recueil et l'analyse des données du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (S.S.L.I.A.), l'élaboration et la restitution du Recueil de Consignes Opérationnelles

STRUCTURES AEROPORTUAIRES CONCERNEES :

Toute entité aéroportuaire souhaitant mettre en place un Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (S.S.L.I.A.) afin de :

- Répondre aux exigences réglementaires
- Répondre aux critères de certification des aéroports dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Déterminer le niveau de protection à assurer avec ou sans modulation
- Organiser le poste d'incendie
- Élaborer le Recueil de Consignes Opérationnelles planifiant l'activité du S.S.L.I.A. : organisation administrative et opérationnelle, définition des moyens, programme de formation du personnel, comptes rendus, tactiques d'interventions opérationnelles
- Valoriser l'aéroport dans le cadre de la relation avec les services de l'État et les compagnies aériennes

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes
- Règlement n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes
- **ADR.OPS.B 010**
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 1ère partie, Sauvetage et Lutte contre l'incendie, Doc 9137-AN/898

CALENDRIER :

- Compte tenu de la spécificité de la prestation, la date sera définie conjointement

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (durée...). Contactez-nous.



MISE EN PLACE DU SERVICE DE SAUVETAGE & DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

METHODOLOGIE

- Analyse documentaire des données fournies par le client :
 - Données aéronautiques
 - Caractéristiques dimensionnelles de l'aérodrome
 - Moyens de lutte contre l'incendie existants
- Rencontre et échange avec l'exploitant d'aérodrome et les autorités locales en charge du trafic aérien ;
- Observation sur site de la Zone d'Aérodrome (ZA) et de la Zone Voisine d'Aérodrome (ZVA) ;
- Rédaction du Recueil de Consignes Opérationnelles (RCO) pour répondre aux exigences de la certification ;
- Conseils dans le choix d'acquisition des moyens de lutte contre l'incendie et le sauvetage ;
- Accompagnement de vos personnels d'encadrement.